

La relance

Foire aux questions

**la culture du hockey
en pleine évolution**

Raison d'être

Q : Qu'est-ce qui a poussé Hockey Canada à lancer le programme La relance?

R : Hockey Canada, qui entame un virage important, a mis sur pied La relance à la lumière d'une analyse nationale des besoins en matière de formation selon laquelle une formation ciblée dans l'écosystème du hockey contribuerait à changer les comportements, pourvu qu'elle soit adaptée à l'âge et au rôle, et axée sur les expériences des participants et participantes plutôt que sur une approche universelle. La relance vise à amorcer un changement profond dans l'utilisation de la formation en général, à la fois pour offrir un milieu sécuritaire et accueillant et pour outiller les personnes qui s'impliquent dans le sport afin qu'elles puissent gérer les comportements malsains.

Q : Pourquoi le programme La relance est-il centré sur une formation propre au hockey?

R : Bien que la formation propre au hockey représente un changement de cap par rapport à la pratique de longue date qui consistait à se doter de certifications pouvant être transférées d'un sport à un autre, Hockey Canada a conclu, à la lumière d'une analyse nationale des besoins en matière de formation, qu'orienter la formation en fonction des expériences des participants et participantes pouvait se révéler très bénéfique.

Q : Pourquoi le programme La relance propose-t-il une formation qui s'adresse à d'autres publics en plus des membres du personnel entraîneur?

R : La Commission sur l'avenir du sport au Canada a publié des conclusions et des recommandations préliminaires selon lesquelles le fait de limiter la formation à certains groupes de l'écosystème sportif peut nuire à la responsabilité collective de prévenir et d'enrayer la maltraitance. Selon ce principe, la formation doit s'adresser à toutes les parties prenantes, y compris le personnel entraîneur, le personnel d'équipe, le personnel d'arbitrage, les parents, tuteurs et tutrices, et même les enfants, pourvu que la formation soit adaptée à leur âge.

Q : En quoi est-ce que ce nouveau programme de formation sera pertinent pour mon rôle au hockey?

R : Les modules conçus pour le programme La relance ont été adaptés à chacun des publics types (personnel entraîneur, personnel d'équipe, personnel d'arbitrage ainsi que parents, tuteurs et tutrices). Il existe des recoupements au sein des formations destinées à chacun des groupes cibles, puisqu'une partie du contenu convient à tous les publics, mais tous les exemples, scénarios et matériels connexes ont été adaptés aux réalités des différents rôles présents au hockey.

Q : Pourquoi Hockey Canada a-t-elle créé une nouvelle plateforme de formation, délaissant ainsi les anciens programmes de formation fournis par des tiers?

R : Avec La relance, Hockey Canada peut créer des modules de formation adaptés à l'âge, aux rôles et à l'expérience des participants et participantes. Il devient ainsi plus facile de bonifier et de modifier la formation en fonction des besoins pédagogiques des participants et participantes au hockey sanctionné, plutôt que de s'en remettre à des fournisseurs tiers, dont les formations ne sont pas forcément propres à chacun des rôles, ni même propre au hockey.

Contenu

Q : Sur quels sujets porte La relance?

R : La relance couvrira différents sujets axés sur l'évolution de la culture du hockey. Pour la saison 2026-2027, les modules du programme porteront sur les thèmes suivants : la culture du hockey, être un témoin actif, comment avoir des conversations cruciales, l'autonomie, les droits individuels, la manipulation psychologique et le consentement.

Q : Combien de temps faut-il pour suivre La relance?

R : Le temps nécessaire pour terminer le programme varie en fonction du rôle au sein de l'écosystème du hockey et de l'effort investi dans chacun des modules. Le tableau ci-dessous indique la durée estimée des différents modules (en minutes) selon le rôle :

Rôle	Accueil au hockey et culture du hockey	Choisir d'agir	Ouvrir le dialogue	Leadership constructif	Durée totale estimée
Personnel entraîneur	50	11	16	13	90
Arbitres et juges de lignes	50	8	11	11	80
Personnel d'équipe	50	11	13	12	86
Parents et tuteur·rices	50	11	16	12	89

Q : Y aura-t-il des modules sur d'autres sujets qui s'ajouteront?

R : D'autres modules sur différents sujets sont à l'étude en collaboration avec les membres de Hockey Canada. Ces thèmes supplémentaires seront déterminés en fonction des enjeux soulevés au hockey. Plus de renseignements suivront à une date ultérieure.

Q : Si j'ai fait les premiers modules de La relance pendant la saison 2025-2026, devrai-je en suivre d'autres pour terminer le programme?

R : Les personnes qui ont suivi les premiers modules de La relance au cours de la saison 2025-2026 devront s'inscrire à nouveau au programme, mais seulement pour faire les trois nouveaux modules créés pour la saison 2026-2027.

Q : Une fois que j'aurai suivi le programme La relance, devrai-je renouveler ma certification à un moment ou un autre?

R : Hockey Canada s'engage à offrir une formation progressive aux parties prenantes de la communauté du hockey. Dans cette optique, l'organisation ainsi que ses membres travaillent actuellement à définir des exigences en matière de renouvellement de la certification de manière à respecter le temps de chacun et chacune, tout en s'assurant de ne pas négliger les efforts visant à s'attaquer aux comportements malsains au hockey. Des renseignements à ce sujet seront annoncés à une date ultérieure.

Q : Les nouveaux cours qui sont actuellement élaborés et qui s'ajouteront plus tard deviendront-ils obligatoires?

R : La décision de rendre un nouveau cours obligatoire ou non sera prise en consultation avec les membres.

Q : Si j'ai suivi la formation Respect et sport ou Dis-le, dois-je faire ce nouveau programme?

R : Le programme La relance deviendra obligatoire à partir de la saison 2028-2029. Autrement dit, Hockey Canada et ses membres reconnaîtront les formations existantes (Respect et sport et Dis-le) jusqu'à la fin de la saison 2027-2028.

Publics cibles

Q : À qui s'adresse La relance?

R : Pour la saison 2026-2027, La relance propose des versions pour le personnel entraîneur, le personnel d'équipe, le personnel d'arbitrage ainsi que les parents, tuteurs ou tutrices. Il incombe à chacun des membres régionaux, provinciaux ou territoriaux de déterminer quels participants et participantes au sein de leur écosystème sont tenus de suivre la formation cette saison. Pour toute question ou pour vous inscrire au programme, veuillez communiquer directement avec votre membre régional, provincial ou territorial.

Q : Qu'entend-on par personnel d'équipe?

R : Le personnel d'équipe comprend toute personne inscrite au sein du personnel pour une saison donnée, à l'exception des entraîneurs et entraîneuses. Il pourrait s'agir, notamment, de responsables d'équipe, de la sécurité ou de l'équipement. En cas de doute à savoir si vous devez suivre le programme La relance, veuillez communiquer avec votre membre régional, provincial ou territorial.

Q : Qu'en est-il si j'occupe plusieurs rôles au hockey (p. ex., membre du personnel entraîneur et parent, ou encore arbitre et membre du personnel d'une équipe)? Dois-je suivre le cours plusieurs fois?

R : Nous travaillons à créer un curriculum adapté à différents publics dans le monde du hockey, c'est pourquoi il se peut que vous ayez à combiner différentes sections se rapportant à chacun de vos rôles. Autrement dit, si vous êtes à la fois entraîneur ou entraîneuse et arbitre, il vous faudrait suivre le programme La relance pour le personnel entraîneur, de même que la version pour le personnel d'arbitrage pour le contenu qui n'était pas compris dans celle s'adressant au personnel entraîneur. Il est ainsi possible d'accéder à du contenu propre aux différents rôles tout en limitant la quantité de contenu répété.

Q : Si j'ai suivi une formation Respect et sport (pour leaders d'activité ou pour le parent) pour un autre sport, celle-ci sera-t-elle reconnue par Hockey Canada et ses membres?

R : Hockey Canada et ses membres reconnaîtront les formations existantes, comme Respect et sport, jusqu'à la fin de la saison 2027-2028. À compter de la saison de hockey 2028-2029, le programme La relance sera obligatoire.

Q : Les athlètes auront-ils à suivre ce programme de formation?

R : L'objectif est de permettre aux athlètes de suivre une formation adaptée à leur âge dans le cadre du programme La relance. Cette formation est en cours d'élaboration par des spécialistes, et Hockey Canada travaille de concert avec les membres régionaux, provinciaux et territoriaux afin de s'entendre sur la meilleure stratégie de lancement pour ce contenu. D'autres renseignements seront communiqués à une date ultérieure.

Frais**Q : Combien coûte le programme pour le personnel entraîneur, le personnel d'équipe et le personnel d'arbitrage?**

R : Les versions du programme destinées au personnel entraîneur, au personnel d'équipe et au personnel d'arbitrage coûtent 27 \$, mais nous vous invitons à communiquer avec votre membre régional, provincial ou territorial pour confirmer la tarification dans votre région.

Q : Combien coûte la version du programme pour les parents, tuteurs ou tutrices?

R : La version du programme pour les parents, tuteurs ou tutrices coûte 11,50 \$, mais nous vous invitons à communiquer avec votre membre régional, provincial ou territorial pour confirmer la tarification dans votre région.

Q : À quoi servent les frais rattachés au programme?

R : Les frais du programme La relance ont trois composantes : des frais pour le Labo d'apprentissage de Hockey Canada, qui vont au fournisseur de la plateforme de diffusion du cours; des frais de Hockey Canada en soutien aux investissements marqués et continus en création de contenu; les frais des membres servant à assurer l'administration globale et la conformité du programme La relance. La création du programme La relance permet à Hockey Canada de réinvestir le montant des frais dans les initiatives locales au hockey, plutôt que de payer une entreprise tierce pour l'administration des modules de formation, comme c'était le cas précédemment.

Q : Si j'ai payé pour suivre le programme pendant la saison 2025-2026, devrai-je payer à nouveau pour les modules qui seront offerts à compter de la saison 2026-2027?

R : Non. Votre progression durant la saison 2025-2026 sera suivie, et vous pourrez terminer les modules ajoutés en 2026-2027 sans frais supplémentaires.

Q : Si les athlètes finissent par devoir suivre cette formation également, y aura-t-il des frais?

R : Hockey Canada et ses membres sont résolus à offrir une formation faite spécialement pour les athlètes au plus faible coût possible et explorent actuellement toutes les avenues pour réduire les coûts. Les détails concernant les frais associés seront fournis à l'avance du lancement de toute formation destinée aux athlètes.

Échéancier

Q : Quand le programme La relance sera-t-il pleinement mis en œuvre?

R : Le programme La relance entamera sa deuxième année le 1er avril 2026. Du contenu supplémentaire auquel les membres et leurs participants et participantes auront accès sera créé. Hockey Canada met l'accent sur la formation progressive et s'efforce de créer une culture d'apprentissage continu chez ses participants et participantes.

Q : Si je dois suivre La relance pendant la saison 2026-2027, combien de temps ai-je pour terminer le programme?

R : Chaque membre déterminera la date limite pour suivre le programme La relance en fonction de ses exigences et processus respectifs. Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec votre membre régional, provincial ou territorial.

Accès aux cours et questions d'ordre technique

Q : Je détiens une certification en entraînement que je dois maintenir par l'obtention de points de perfectionnement professionnel (PP). Le programme La relance donne-t-il des points de PP?

R : Hockey Canada collabore avec l'Association canadienne des entraîneurs pour faire en sorte que trois points de PP soient accordés pour la version du programme La relance s'adressant au personnel entraîneur et que ces points soient attribués à un compte du PNCE.

Q : Comment puis-je m'inscrire au programme La relance à titre de membre du personnel entraîneur, du personnel d'équipe ou du personnel d'arbitrage?

R : L'inscription au nouveau cours se fait à partir du Registre de Hockey Canada (HCR). La marche à suivre complète se trouve ici : [**Inscription en ligne à un stage.**](#)

Q : Comment puis-je m'inscrire au programme La relance à titre de parent, tuteur ou tutrice?

R : L'inscription au nouveau cours se fait à partir du Registre de Hockey Canada (HCR). La marche à suivre complète se trouve ici : [**S'inscrire à La relance comme parent.**](#)

Q : En cas de problèmes techniques liés au nouveau cours, y a-t-il un centre d'assistance qui puisse m'aider?

R : En cas de problèmes techniques, veuillez écrire à hcr@spordle.com.

Q : L'organisation dans laquelle mon enfant joue n'utilise pas le Registre de Hockey Canada pour l'inscription. Comment puis-je accéder à la formation?

R : Quel que soit le système utilisé pour l'inscription, le dossier de l'ensemble des participants et participantes de Hockey Canada figure dans le Registre de Hockey Canada (HCR). Il leur est donc possible de s'inscrire à La relance et de voir leurs certifications dans le HCR.

Q : Où puis-je trouver l'attestation pour le programme une fois celui-ci terminé (personnel entraîneur, personnel d'équipe, personnel d'arbitrage)?

R : Une fois le programme terminé, la certification est automatiquement ajoutée au profil dans le Registre de Hockey Canada (HCR), ce qui permet aux associations de hockey mineur de la consulter.

Q : Si je déménage dans une région du pays régie par un autre membre régional, provincial ou territorial, celui-ci pourra-t-il voir ma certification pour La relance?

R : Oui, votre profil dans le Registre de Hockey Canada (HCR), y compris toutes les certifications, est accessible à l'ensemble des membres et de leurs associations de hockey mineur.

Q : Où puis-je trouver l'attestation pour le programme une fois celui-ci terminé (parents, tuteurs ou tutrices)?

R : Une fois la version du programme pour les parents, tuteurs ou tutrices terminée, la certification est automatiquement ajoutée au profil de votre enfant dans le Registre de Hockey Canada.

Q : Comment la certification sera-t-elle ajoutée au profil de mon enfant? Que dois-je avoir en main avant d'entamer le processus d'inscription?

R : Lors de l'inscription au programme, la première fenêtre contextuelle demande des renseignements essentiels. L'inscription au moyen du nom d'un enfant fait en sorte que le profil de celui-ci, au même titre que tout autre profil associé au compte d'un parent, contienne les certifications de ce dernier. Seuls les enfants d'un parent ou les participants ou participantes dont le parent a la garde légale doivent être liés à son compte.

Q : Ce nouveau cours est-il proposé en français et en anglais?

R : Offrir une expérience d'apprentissage équivalente en français et en anglais faisait partie de nos priorités. À ce titre, tous les cours du Labo d'apprentissage de Hockey Canada sont offerts dans les deux langues officielles.